

De la nécessité d'un travail de mémoire

Jean-Marie Fürbringer, Vice-président du Groupe SAPEC

Monthey, le 22 février 2020

Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à la fin du XXe siècle, il était d'usage de placer des ex-voto dans des lieux de prière. Le terme ex-voto vient d'une expression latine « *Ex voto suscepto* » qui signifie « selon le vœu fait » ou « d'après le vœu par lequel on s'est engagé ». Cette pratique qui date de l'Antiquité païenne est exercée dans le monde entier, souvent pour appuyer une demande auprès d'une divinité, en remerciement pour une guérison ou une grâce obtenue ou encore pour commémorer un événement dans l'attente de la réalisation du vœu formulé.

Nous sommes ici, dans la chapelle du Closillon, pour une démarche similaire, pour le dévoilement d'une plaque qui atteste des abus sexuels commis par un clerc de l'Église catholique, avec le vœu fervent que ces crimes ne se reproduisent plus jamais.

Aussi, il est capital de comprendre l'histoire des abus sexuels, en Valais, en Suisse, en Europe et dans le monde et de faire un travail de mémoire pour en témoigner. La conscience de cette nécessité était déjà présente lors des réunions tripartites au Palais fédéral en 2015, entre les groupes de parlementaires fédéraux, les délégués des Évêques et des ordres religieux et le Groupe SAPEC représentant les victimes. Ces réunions ont abouti à la création de la CECAR.

Plusieurs des personnes qui ont fait appel à la CECAR, ont demandé à pouvoir poser des gestes tangibles qui marquent publiquement et durablement la reconnaissance par l'Église de l'existence de ces crimes.

Ce besoin de manifester publiquement trouve ses racines dans la manière dont les abus sexuels ont été commis et dans le traitement que leur ont réservé très souvent les familles, les évêchés et les ordres religieux : que tout reste bien caché pour ne pas risquer, en révélant au monde des réalités choquantes, de ternir l'image de l'Église catholique. On touche là sans doute, à l'essence même de la problématique. Le mécanisme bien rodé a permis à des personnes perverses de commettre leurs crimes des années durant sans être inquiétées véritablement, sans être présentées à la justice civile et sans jamais être punies, même lorsque des victimes ont réussi à parler.

Dans le travail de mémoire que notre destin douloureux nous invite à réaliser pour notre guérison et aussi celle de la société, le mémorial est une étape pleine de sens. Ce n'est toutefois pas une fin. Ce n'est pas la clôture d'un dossier. Si la reconnaissance, la demande de pardon et la réparation sont essentielles, elles ne suppriment pas le besoin de savoir précisément ce qui s'est passé à chaque étape, de comprendre et d'explicitier. Et d'autre part encore, ces blessures, même soignées, nous accompagnent tout au long de notre vie et il nous faut apprendre à vivre avec elles.

Ces abus commis par des prêtres ou des religieux nous questionnent aussi sur le sacré. Qu'est-ce que le sacré ? Qu'est-ce qui est sacré ? Chaque être est sacré !

Quels errements de l'esprit et de la foi peuvent laisser croire que la profanation du corps et de l'âme d'un enfant ne soit pas quelque chose de gravissime et une atteinte au sacré ? Et qui nécessite de prendre soin des victimes au plus vite ? N'est-ce pas l'une des missions de l'Évangile ? Je pense à la parabole du Samaritain chez Marc et Luc, à l'Évangile de Matthieu ch. 25 v 40 : « *En vérité je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* » Je laisse chacun méditer la suite des versets.

L'histoire des abus sexuels commis sur des enfants, des adolescents ou des personnes dépendantes qui avaient été confiés à des prêtres ou à des membres de congrégations religieuses montre que parmi ces « bons pères », certains ont multiplié les références au sacré, même à Dieu, dans le secret, avec une imagination sans borne pour mieux piéger les victimes et mieux se protéger, avec la quasi-immunité que l'état religieux leur confère.

Dans le travail de mémoire que tous nous devons faire, il y a beaucoup d'étapes difficiles, voire douloureuses. Parmi celles-ci, il y a le besoin de vérité, le besoin d'effacer de la liste des justes, ceux qu'on y a laissés par ignorance ou par manque de courage. Dans le cas d'aujourd'hui, il était important pour ***** de faire retirer de la liste des défunts honorés pour leur engagement religieux parmi les marianistes, le nom de la personne qui a abusé de lui et probablement d'autres enfants.

Mais comment allons-nous faire, à l'inverse, pour honorer la mémoire des personnes victimes d'abus sexuels par des prêtres et des religieux et qui n'ont pas survécu à ce drame ? Dans l'Évangile de Matthieu¹, Jésus dit : « *Vous êtes la lumière du monde. (...); on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier, et elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.* » Je vous propose de garder dans vos cœurs une pensée aimante et émue pour ceux dont on a éteint la lumière intérieure.

Ces tâches immenses et lourdes sont nécessaires parce que nous sommes amenés à vivre ensemble. L'Église catholique en Valais, en Suisse et dans plusieurs parties du monde, s'est rendue à cette évidence. Il faut nous mettre ensemble pour rendre et obtenir justice même dans les cas qui sont légalement prescrits.

Je terminerai mon intervention par un souhait : pour toi ***** , qui as demandé et insisté pour que soient déposées dans ce lieu une plaque et une pierre qui symbolisent ce poids écrasant exercé par le crime commis envers toi. Pour tous ceux que se sentent concernés par cette problématique, je forme le vœu que cette action participe à réaffirmer notre dimension sacrée et à alléger nos épaules.

Merci de votre attention

¹ chapitre 5 versets 14 et 15